

Carrier, Lynda (BAPE)

À: Khuong Sin-Bel
Objet: RE: DQ32-Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour-Questions

De : Khuong Sin-Bel [mailto:Sin-Bel.Khuong@revenuquebec.ca]

Envoyé : 1 août 2016 11:08

À : Carrier, Lynda (BAPE) <Lynda.Carrier@bape.gouv.qc.ca>

Cc : Ducharme Éric <Eric.Ducharme@revenuquebec.ca>

Objet : DQ32-Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour-Questions

Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 26 juillet 2016 dans laquelle vous sollicitez la collaboration de Revenu Québec pour obtenir des précisions relativement à l'entente conclue de gré à gré le 20 août 2015 entre Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. (GMSE) et Hydro-Québec concernant la construction et l'exploitation par GMSE d'un réservoir de gaz naturel liquéfié et d'une unité de vaporisation et d'installations connexes.

Après consultation auprès du Secrétariat du Conseil du trésor, nous avons convenu avec leur représentant qu'il répondra à vos questionnements en lien avec la Loi sur les contrats des organismes publics, puisque, conformément à l'article 59 de cette loi, le ministre qui est président du Conseil du trésor est responsable de l'application de cette loi et de ses règlements d'application.

En ce qui concerne Revenu Québec, nous ne pouvons répondre à votre question de savoir si, en date du 20 août 2015, GMSE détenait une attestation valide, car il s'agit de renseignements contenus dans le dossier fiscal de cette société, qui ont un caractère confidentiel aux termes de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002, ci-après, « la LAF »).

En effet, l'attestation de Revenu Québec est délivrée à toute personne qui, à la date y indiquée, a produit les déclarations et les rapports qu'il devait produire en vertu des lois fiscales et n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu. Or, le fait d'avoir produit les déclarations et les rapports requis en vertu des lois fiscales et de ne pas avoir de compte en souffrance constitue des renseignements contenus dans le dossier fiscal de la société concernée, puisque le ministre détient ces renseignements à son sujet pour l'application ou l'exécution d'une loi fiscale (art. 69. 2e alinéa de la Loi sur l'administration fiscale).

Nous vous rappelons que conformément à l'article 71.4 de la LAF, les dispositions relatives au secret fiscal prévalent sur les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après, « la Loi sur l'accès »). Ainsi, bien que les membres du BAPE possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête, le ministre du Revenu ne peut et ne peut être contraint à produire un renseignement contenu dans un dossier fiscal, comme le prévoit les dispositions de l'article 69.9 de la LAF, qui confèrent aux renseignements fiscaux une protection supérieure à celle conférée par la Loi sur l'accès.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec monsieur René Martineau, vice-président et directeur général de la législation et du registraire des entreprises, au numéro de téléphone suivant : 418 652-6844.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mme Sin-Bel Khuong pour Éric Ducharme | Secrétaire générale | Bureau du président-directeur général et Secrétariat général
Revenu Québec | Téléphone : 418 652-5649
www.revenuquebec.ca

Début du message transféré :

Expéditeur: <Lynda.Carrier@bape.gouv.qc.ca>

Date: 26 juillet 2016 08:34:49 UTC-4

Destinataire: <eric.ducharme@revenuquebec.ca>

Objet: **Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour-Questions**

Bonjour,

Veillez trouver ci-jointe une correspondance vous étant adressée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, concernant le projet cité en objet.

Bien à vous,

Lynda Carrier, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 poste 433
Sans frais : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474

Les renseignements contenus dans ce message peuvent être confidentiels.

Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou une personne autorisée à lui remettre ce courriel, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser, de copier ou de distribuer ce courriel, de dévoiler la teneur de ce message ou de prendre quelque mesure fondée sur l'information contenue. Vous êtes donc prié d'aviser immédiatement l'expéditeur de cette erreur et de détruire ce message sans garder de copie.